

« Administration générale »

M. Raphaël MEDARD – M. Laurent DELBECQUE

≡ **Conseil Communautaire du 24 janvier 2012** ≡
19 H 00 – Gétigné

PROCÈS-VERBAL

Nombre de délégués en exercice : 38

Nombre de délégués votants : 35

Présents : 35

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SUPLÉANTS
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Yves TEMPLIER M. Patrick COCHET	M. Jean-Paul DENIAUD	
BOUSSAY	M. Gérard ENSAULT	M. Gilles BATAILLE	
CLISSON	M. Jean-Pierre COUDRAIS Mme Françoise GAUTHIER Mme Lisa BELOUIN	M. André RAUTUREAU M. Jean BABONNEAU	M. Laurent OUVRARD
GÉTIGNÉ	M. François GUILLOT M. Georges PIFFETEAU	M. Christian COVEZ	Mme Carine SARTORI
GORGES	M. Claude CESBRON M. Patrice LECHAPPE	M. Jean BOUCHER Mme Eliane PETITJEAN	
LA PLANCHE	M. Jean-Paul GARREAU		
MAISDON-SUR-SÈVRE	M. Aymar RIVALLIN M. Thierry GEX	M. Pascal BROCHARD	
MONNIÈRES	M. Claude CARTERON	M. Gérard MARION	
REMOUILLÉ	M. Denis GRANDJEAN		Mme Maryvonne GUIBERT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Martine LEGEAI	M. Michel MECHINEAU	
ST-LUMINE-DE-CLISSON	M. Christian HERVOUET	M. Emmanuel GIRARD	
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN M. Daniel BONNET	M. Michel BATARD M. Jean-François SORIN	

Excusés : M. Pierre-Luc PAVAGEAU, M. Franck NICOLON, M. Gilles DIXNEUF, M. Jean-Paul RICHARD, Mme Danielle ALLAIN et M. Robert GOURAUD.

Secrétaire de séance : M. François GUILLOT.

- ✚ Le Conseil Communautaire désigne M. François GUILLOT pour être secrétaire de cette séance.
- ✚ Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Tout d'abord, M. François GUILLOT fait le vœu que la Communauté de communes de la Vallée de Clisson reste ambitieuse sur les projets phares que sont le Pôle d'échanges multimodal de la gare de Clisson, le futur lycée de Clisson et le développement économique. Il souhaite également que la Communauté de communes soutienne les infrastructures routières telles que la liaison Cugand-Gétigné et le contournement sud de Clisson. Enfin, concernant l'étude en cours sur la révision du schéma des zones d'activités économiques, il compte sur l'implication de la collectivité dans sa mise en œuvre.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

↳ **Création d'une agence foncière de Loire-Atlantique**

Le Conseil général de Loire-Atlantique a annoncé la création d'une agence foncière départementale et a sollicité l'avis des intercommunalités sur leur souhait d'adhérer à cet établissement.

M. Jean-Pierre COUDRAIS indique qu'il n'y aura pas d'impact sur les ratios d'endettement des collectivités. Il peut y avoir un intérêt à emprunter par rapport aux conditions proposées par l'agence foncière de Loire-Atlantique. Il ajoute que les subventions du contrat de territoire mobilisées pour les acquisitions foncières en matière de logement nécessitent d'être adhérent de l'agence.

Suite à une question de M. André RAUTUREAU, M. Claude CARTERON répond que l'agence foncière de Loire-Atlantique peut accompagner lors des phases préalables aux acquisitions.

M. Jean-Pierre COUDRAIS précise que l'adhésion à l'agence n'exclut pas le portage foncier direct par la Communauté de communes de la Vallée de Clisson ou les communes.

Vu les enjeux fonciers sur ce territoire, M. Franck NICOLON souhaite qu'un représentant de la Communauté de communes siège au Conseil d'administration de l'agence foncière de Loire-Atlantique. Cet avis est partagé par M. François GUILLOT qui pense qu'il faudra peser pour faire entendre les priorités du territoire.

Les questions suivantes seront à remonter à l'agence foncière de Loire-Atlantique :

- Sera-t-elle dotée du droit de préemption urbain ?¹
- Ce portage peut-il s'appliquer pour les réserves foncières existantes ?

Pour répondre à la question de M. Jean-François SORIN, Monsieur le Président confirme que la projection d'extension foncière en zones d'activités, telle que présentée dans le nouveau schéma des zones d'activités économiques, rentre tout à fait dans ce cadre là.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve :

- le projet de création d'un établissement public foncier local, dénommé « Agence foncière de Loire-Atlantique »,
- le principe d'adhésion de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson à cet établissement,
- le projet de statuts qui comporte notamment la liste des membres de l'établissement, ses modalités de fonctionnement, sa durée, son siège et la composition de son assemblée générale.

¹ Après vérification, l'article 5 des statuts prévoit que « l'Agence peut, toujours avec l'accord de la commune concernée, exercer tous droits de préemption, de priorité, par délégation de ses membres et des communes situées dans le périmètre de compétence de l'agence, dans les cas et conditions prévus par la loi ».

Le Conseil Communautaire demande à l'unanimité la création dudit établissement public foncier et désigne les représentants de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson au sein de l'Assemblée générale de l'Agence foncière de Loire-Atlantique : M. Jean-Pierre COUDRAIS en qualité de titulaire, et Mme Martine LEGEAI en qualité de suppléante.

↳ **Pôle d'échanges multimodal de Clisson : bilan de la concertation préalable**

Suite à la présentation du bilan de la concertation préalable à la création du Pôle d'échanges multimodal en gare de Clisson, M. Jean-Pierre COUDRAIS note qu'il n'y a pas de thématique qui ressorte des avis exprimés.

M. Jean BABONNEAU s'interroge sur le comptage du formulaire exprimé pour le compte de l'Association pour l'Aménagement et le Développement Durable de Clisson et sa Vallée (AADDCV) (parallèlement une pétition a été signée par 380 personnes).

Monsieur le Président répond que les formulaires sont nominatifs et que chacun pouvait s'exprimer en son nom sans trahir le message de l'association dont ils sont membres ou sympathisants.

M. Aymar RIVALLIN s'interroge sur les enseignements à tirer de cette concertation.

M. Jean BABONNEAU demande que les études d'impact et de circulation soient restituées.

Monsieur le Président indique que les projections issues de l'étude de circulation ont été présentées au comité de pilotage et s'appuient sur des relevés de terrain. Toutefois, nul ne peut prévoir l'évolution des comportements des usagers.

M. Jean BABONNEAU considère que cette projection doit servir de base à la décision sur le scénario d'aménagement à retenir.

Monsieur le Président confirme que ces études feront l'objet d'une restitution devant le Conseil Communautaire, avec au préalable une présentation aux riverains.

M. Franck NICOLON rappelle que la concertation est prévue par le Code de l'urbanisme. Il souligne que ce projet, et celui de la station tram-train de Gorges, impacteront durablement l'agglomération clissonnaise. Aussi, la décision sera à motiver au vu des avis donnés lors de cette phase de concertation.

Pour conclure, M. Jean-Pierre COUDRAIS indique qu'il faudra tenir compte des perspectives d'évolution du trafic.

Le Conseil Communautaire prend acte du bilan de la concertation préalable à la création d'un Pôle d'échanges multimodal en gare de Clisson.

↳ **Programme local de l'habitat : validation des orientations stratégiques**

Concernant l'orientation stratégique « Garantir une offre d'habitat adaptée aux publics spécifiques », M. André RAUTUREAU souhaite modifier la diapositive qui concerne les personnes en difficultés sur la partie outils/pistes d'actions comme suit : adapter (*au lieu de « généraliser »*) l'aide financière des communes sur le reste à charge (loyer) des logements ALT.

M. François GUILLOT s'interroge sur les risques encourus par les communes en cas de non respect de ces objectifs. M. Jean-Pierre COUDRAIS répond que les communes ne sont pas soumises aux obligations de la loi SRU.

Monsieur le Président rappelle que ce Programme local de l'habitat (PLH) est un cadre dans lequel les communes doivent évoluer, qui s'inscrit dans les objectifs du SCoT. Il

note que la croissance en population est parfois difficile à maîtriser. Toutefois, le PLH prévoit 20% de marge, notamment par rapport à la densification du centre bourg et la mutation du logement des pavillonnaires des années 1960-1970. Il souligne aussi la nouvelle offre existante sur l'agglomération nantaise qui peut générer à terme l'inversion des flux.

- M. Jean-Pierre COUDRAIS conclut en indiquant que deux défis sont à relever :
- l'adaptation du parc de logement par rapport au nouveau mode de vie,
 - l'adéquation entre les impératifs environnementaux et l'intégration architecturale et urbaine.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les cinq orientations stratégiques du Programme local de l'habitat :

- Produire du logement dans une logique de maîtrise des rythmes de développement et de cohérence
- Diversifier l'offre de logements pour favoriser la réalisation de parcours résidentiels
- Généraliser l'amélioration des opérations d'habitat
- Requalifier le parc existant devenu inadapté
- Garantir une offre d'habitat adaptée aux publics spécifiques

ADMINISTRATION GENERALE

↪ Approbation de la convention de participation financière au fonctionnement de la Mission Locale du Vignoble Nantais pour 2012

Dans le cadre des compétences exercées, notamment en matière d'insertion professionnelle des jeunes, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le montant de la participation financière 2012 de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson au fonctionnement de la Mission locale du Vignoble Nantais fixée à 43 390,80 €, soit 1,20 € par habitant.

A ce titre, il autorise à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante, qui sera accompagnée des comptes annuels de l'exercice écoulé et du rapport d'activités.

Suite à une question de Mme Martine LEGEAI, il est indiqué qu'un bilan de l'activité sera remis aux conseillers communautaires.

↪ Modification de délégués aux commissions de travail Communication et Finances

Le Conseil Communautaire, sur proposition des communes, modifie à l'unanimité certains délégués aux commissions suivantes :

Commission Communication :

- Monsieur Alain CARDIN, délégué de Maisdon-sur-Sèvre, siégera en lieu et place de Madame Christine Vermeersch, en qualité de Titulaire,
- Madame Farida EVAÏN, déléguée de Maisdon-sur-Sèvre, siégera en lieu et place de Monsieur Patrick Charlet, en qualité de Suppléante.

Commission Finances :

- Monsieur Jean-Yves LE ROUX, délégué de Remouillé, siégera en lieu et place de Madame Luce Guillaud, en qualité de Suppléant.

TOURISME

↳ Proposition et validation du projet d'Office de tourisme de Pays

Monsieur le Président, M. Jean-Claude DAUBISSE et M. Gabriel HONDAA, respectivement Président et vice-président du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, font état de la démarche initiée depuis deux ans, des différentes étapes de construction du projet et l'ambition portée par et pour le territoire.

Un diaporama est présenté pour lequel des remarques sont apportées pour les points suivants :

- Contexte : M. Jean-Claude DAUBISSE précise que le label PAH génère 30% d'augmentation de fréquentation touristique,
- Organisation fonctionnelle : Mme Mathilde SIRE, Directrice de l'Office de tourisme de la Vallée de Clisson, explique la démarche menée avec les 14 agents et rapporte aux élus l'envie et l'ambition exprimées par chacun d'entre eux sur ce projet,
- Comité de direction : il est à noter que la Communauté de communes de la Vallée de Clisson devra désigner cinq suppléants pour le collège des élus,
- Budget : le budget sera approuvé par le Comité syndical. M. Gabriel HONDAA indique que ce budget s'appuie sur les historiques existants (ex : loyers reversés par l'office de tourisme...). L'année 2012 servira à essayer d'uniformiser les pratiques sur tout le territoire. M. Jean-Pierre COUDRAIS souhaite toutefois que cette réflexion n'occulte pas les raisons qui ont conduit à avoir des pratiques hétérogènes.

M. Gabriel HONDAA rappelle que l'investissement relèvera toujours des communautés de communes et que l'Office de tourisme aura un rôle à jouer en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. M. Aymar RIVALLIN insiste sur le rôle des associations.

M. André RAUTUREAU souligne que ce projet s'inscrit dans un processus permanent et qu'en matière de gouvernance, le comité de direction sera souverain pour l'exécution de la feuille de route. Il note que les conventions en cours seront reprises pour 2012. En tant que Président de l'Office de tourisme de la Vallée de Clisson, il approuve ce projet de création.

M. Thierry GEX souhaite que ce regroupement ne soit pas propice à l'augmentation des charges de fonctionnement.

M. Franck NICOLON félicite le travail réalisé. Il souhaite que ce projet touristique intègre les dimensions d'éco-tourisme et de tourisme solidaire. Il souligne aussi qu'une ambition touristique forte doit se concilier avec l'entretien du patrimoine historique.

M. Claude CARTERON ajoute que le projet présenté est remarquable dans sa construction et clair dans ses objectifs.

M. Jean BOUCHER, qui a participé à l'élaboration du projet, souligne l'écoute réciproque et l'excellente ambiance qui a régné au sein de la Commission Tourisme du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais.

M. Jean-Claude DAUBISSE remercie ceux qui ont pris la parole pour la reconnaissance du travail effectué.

M. Gabriel HONDAA souligne l'investissement de M. André RAUTUREAU.

Monsieur le Président souhaite passer d'un périmètre de projet à un périmètre de confiance. Il fait le vœu que les pilotes de la politique touristique de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson puissent assurer la continuité de ce travail jusqu'en 2014 au sein du futur Office de tourisme de Pays.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le projet de création d'un Office de tourisme du Pays du Vignoble Nantais et donne délégation au Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais pour créer cet office de tourisme.

Il désigne à l'unanimité les cinq délégués titulaires qui représenteront la Communauté de communes de la Vallée de Clisson au sein de la commission Tourisme et du 1^{er} collège d'élus au comité de Direction du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais :

- M. Jean BOUCHER
- M. Albert MECHINEAU
- M. Christian MENARD
- M. André RAUTUREAU
- M. Aymar RIVALLIN

Question ajoutée à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

↪ Participation financière au fonctionnement du CLIC Vallée de Clisson pour l'année 2012

Dans le cadre des compétences exercées, notamment en matière d'action sociale, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le montant de la participation financière 2012 de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson au fonctionnement du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de la Vallée de Clisson s'élevant à 23 503 €, soit 0,65 € par habitant, et autorise un versement fractionné de cette subvention : 25% en janvier, 25% en avril et 50% en juillet.

A ce titre, il autorise à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante, qui sera accompagnée des comptes annuels de l'exercice écoulé et du rapport d'activités.

DÉCISIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Président rend compte au Conseil Communautaire :

- qu'une sous-régie de recettes a été créée pour l'accueil de loisirs sans hébergement des 3-12 ans de Gorges, destinée à encaisser les produits Accueils de loisirs et séjours,
- que la Communauté de communes de la Vallée de Clisson s'est affiliée à compter de janvier 2012 au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CESU), permettant d'accepter les CESU préfinancés en qualité de titre de paiement pour l'accueil des enfants de moins de six ans dans les accueils de loisirs,
- qu'une convention a été signée avec la SAUR pour la surveillance des installations de pompage des eaux pluviales de la station de refoulement située dans la ZA de Beausoleil à Vieillevigne, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2012,
- qu'un contrat a été conclu avec la société MLV Conseil pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification du camping du Moulin à Clisson pour les montants suivants :
 - Tranche ferme - assistance à maîtrise d'ouvrage au marché de maîtrise d'œuvre : 7 325.00 € H.T. soit 8 760.70 € T.T.C.
 - Tranche conditionnelle - assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une DSP : 9 025.00 € H.T. soit 10 793.90 € T.T.C.
- qu'un avenant n° 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voies d'accès, des dessertes multimodales et des stationnements du futur

lycée public de Clisson a été signé avec la société SCE pour un montant de 5 741,25 € HT, soit 6 866,54 € TTC correspondant à l'augmentation des prestations demandées compte tenu de l'élargissement du périmètre d'études,

- qu'un contrat a été conclu avec la société VERRIER MAJUSCULE pour la fourniture de papier blanc A4 pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an, pour les montants suivants :
 - Carton de 5 ramettes papier qualité moyenne réf. MA-53951 : 10.95 € H.T.
 - Carton de 5 ramettes papier qualité supérieure réf. MA-58431 : 12.60 € H.T.
 - Carton de 5 ramettes papier qualité supérieure réf. MA-58433 : 13.15 € H.T.
 - Carton de 5 ramettes papier qualité recyclée réf. VE-81456 : 13.75 € H.T.
 - Carton de 5 ramettes papier qualité recyclée réf. MA-81594 : 14.70 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.



Le Président :

Jean-Yves TEMPLIER